

NOUVELLES RÈGLES SANITAIRES VALIDES POUR ACCÉDER

AU PARC À COMPTER DU 21 JUILLET 2021

POUR LES PERSONNES MAJEURES
IL FAUDRA PRÉSENTER
UN PASS SANITAIRE



AVOIR UNE PREUVE DE VACCINATION

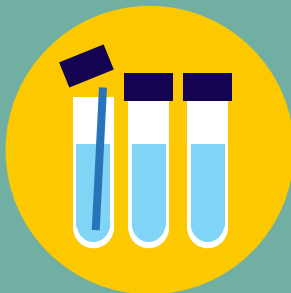
*Cycle vaccinal complet
+
Délai de 7 jours
après la deuxième injection*

OU



AVOIR UNE PREUVE DE RÉTABLISSEMENT

*Test RT-PCR ou antigénique positif
de plus de 11 jours et moins de 6 mois*



OU

AVOIR UNE PREUVE DE TEST
RT-PCR

*ou
Antigénique de moins de 72h
au moment du contrôle*

INFOS PRATIQUES

*Vous pouvez récupérer les preuves de test sur le portail SI-DEP
Vous pouvez récupérer les preuves de VACCINATION sur le portail de l'assurance Maladie
Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TOUSANTICOVID*

OÙ SE FAIRE TESTER ?



À LA RÉCRÉ SUR LE PARKING*

DE 10H À 14H

(TEST ANTIGÉNIQUE)

UNE TENTE VA ÊTRE INSTALLÉE SUR NOTRE PARKING AVEC UNE INFIRMIÈRE QUI POURRA VOUS TESTER SUR PLACE.

ATTENTION

LES DOSES SERONT LIMITÉES.
NOUS VOUS RECOMMANDONS
DE PRENDRE VOS DISPOSITIONS À L'AVANCE.

CARTE VITALE OBLIGATOIRE !

*Test payant pour les personnes
hors système de santé français 10€*

BREST.FR

VOUS TROUVEREZ UNE LISTE COMPLÈTE
DES POINTS DE DÉPISTAGES
SUR LE SITE BREST.FR

OU →

RUBRIQUE

**«OÙ ET COMMENT RÉALISER
UN TEST DE DÉPISTAGE ?»**

TEST GRATUIT*
SOUS PRÉSENTATION DE LA CARTE VITALE

INFOS PRATIQUES

*Vous pouvez récupérer les preuves de test sur le portail SI-DEP
Vous pouvez récupérer les preuves de VACCINATION sur le portail de l'assurance Maladie
Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TOUSANTICOVID*